

**Clientèle admissible pour la formation financée par Emploi-Québec
Session Automne 2018**

- Le participant **doit être en emploi et demeurer ou travailler sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.**
- Les personnes sans emploi temporairement.
- Les travailleurs de l'extérieur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ou œuvrant dans le secteur public et parapublic ou pour des organismes communautaires œuvrant en employabilité **ne sont pas admissibles** au financement d'Emploi-Québec.
- Les travailleurs d'entreprises privées **de moins de 100 employés sont priorisés**. Les travailleurs d'entreprises privées de plus de 100 employés sont admissibles, mais non prioritaires.
- Le nombre maximal de clients provenant d'une même entreprise est limité à deux (2). Emploi-Québec se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains candidats.

Avec la participation financière de :



Pour information et inscription :

Service de la formation continue
675, 1^{re} Avenue, local 1201
Val-d'Or (Québec) J9P 1Y5

☎ 819 874-3837 ou 1 866 234-3728, poste 7213
✉ johanne.moreau@cegepat.qc.ca
🌐 www.cegepat.qc.ca/fcsi